cdc habitat | Caisse des Dépôts GROUPE

À vos côtés

# État des lieux de sortie : ce qu'il faut savoir



page 4

# Vous quittez votre logement ?

**CDC Habitat vous accompagne à chaque étape, du préavis à la restitution des clés de votre logement.**

**Toutes les informations essentielles sont réunies dans ce dépliant pour bien préparer votre départ.**

## Vous partez ? Informez votre agence !

Envoyez une **lettre recommandée** avec accusé de réception. Des modèles de courrier sont disponibles dans votre espace *CDC Habitat et moi*.

Le **préavis** commence à la date de réception du courrier par CDC Habitat. **Le délai pour quitter les lieux est d'un mois si vous vivez dans une zone dite « tendue » et de trois mois dans une zone dite « détendue ».**

Pour connaître votre situation, rendez-vous sur *service-public.gouv.fr*

Vous devez continuer à payer le loyer et les charges jusqu'à la fin du préavis, même si vous partez plus tôt.

Le logement doit être libéré au plus tard le dernier jour du préavis.

## Les démarches essentielles avant de partir

- **Résiliez vos abonnements** (électricité, gaz, eau, Internet, téléphone...)
- **Déclarez votre changement d'adresse :**
  - La Poste pour le suivi du courrier,
  - sur *service-public.fr* pour les organismes publics (CAF, CPAM, impôts...),
  - Banque, assurance, mutuelle...

## Visite-conseil de CDC Habitat

Elle est prévue pendant votre préavis.

Un(e) collaborateur(trice) CDC Habitat vous donnera des conseils en rendez-vous sur l'état de votre logement et les éventuelles réparations à effectuer. C'est l'occasion de poser toutes vos questions !

# Rendre votre logement propre et en bon état

## Logement et annexes vidés (cave, parking…)

Aucuns meubles et déchets ne doivent être laissés sur place.

Dans le cas contraire, des frais d'enlèvement vous seront facturés.

## Murs, sols, plafonds

**Peintures, plafonds, vitreries**
Nettoyés, trous rebouchés, vitres remplacées si besoin.

→ *Utilisez des couleurs claires si vous repeignez.*

**Tapisseries**
Sans taches, déchirures ni décollement.

→ *Choisissez des couleurs neutres et des motifs simples si vous les remplacez.*

**Sols**
Propres. Les sols souples (dalles, lés) feront l'objet d'un constat spécifique.

## Sanitaires, équipements

**Sanitaires**
Nettoyés, détartrés, joints en bon état.

→ *Remplacez les éléments cassés ou défectueux*.

**Robinetterie**
En bon état de fonctionnement.

**Électricité**
Douilles et interrupteurs fonctionnels.

→ *Retirez les installations non conformes*.

**Détecteur de fumée**
Restitué en état de marche.

**Bouches et grilles d'aération**
Nettoyées.

**Radiateurs et convecteurs**
Dépoussiérés.

## Stores, volets, toiles

Propres, ils doivent fonctionner correctement.

**⚠ Attention**

Si des réparations ou du nettoyage sont nécessaires, en comparant l'état des lieux d'entrée et l'usure normale, ils pourront vous être facturés.

**Rendez-vous sur**
***« Ensemble, prenons soin de nos équipements »***



urlr.me/cedZ2N

# Comment se passe l'état des lieux de sortie ?

## Le jour de votre départ

**Un(e) représentant(e) CDC Habitat** fait l'état des lieux en votre présence. Pour que tout se passe bien, assurez-vous que votre logement est entièrement vidé.

Toutes les clés (boîte aux lettres, cave...), badges et cartes d'accès doivent être rendues au complet et en bon état.
Les serrures doivent être en parfait état de marche.

## Et ensuite ?

Votre dépôt de garantie vous sera rendu **sous un mois** si l'état des lieux de sortie est conforme à l'état des lieux d'entrée, ou **sous deux mois maximum** dans les autres cas.

## À noter

Des déductions peuvent être faites pour les réparations, et les loyers ou charges impayés.



NOTRE ENGAGEMENT

CDC Habitat vous propose un accompagnement adapté à votre situation.

Ensemble, protégeons votre cadre de vie.

CDC Habitat – Juin 2026 – Maquette : V. Charlanne © Getty Images, Storyset - Imprimé sur du papier PEFC

# Facile à lire et à comprendre

## Avant de partir

- Envoyez une **lettre recommandée** à votre agence.
- Le **préavis** est de 1 mois ou 3 mois selon votre zone.
- Vous payez le loyer jusqu'à la fin du préavis.

## Le jour du départ

- Le logement doit être **vide**.
- Vous rendez toutes les **clés**.
- CDC Habitat fait l'**état des lieux** avec vous.
- Le logement doit être **propre** et en bon état.
- **Tout doit fonctionner** (robinets, électricité, volets, VMC).

## Après votre départ

- Le **dépôt de garantie** est rendu sous 1 à 2 mois.
- Des **frais** peuvent être retirés (réparations, impayés).



Ce document a été écrit avec l'agence *Écrire et Raconter*.
© European Easy-to-Read. More information at https://www.inclusion- europe.eu/easy-to-read/